



DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

RÔLE DU DÉLÉGUÉ DISTRICT

IL CONTRÔLE ET VEILLE :

- Dès son arrivée, une heure avant le début de la rencontre, il prend contact avec les dirigeants du club et il visite les installations extérieures et intérieures (vestiaires visiteurs et vestiaires arbitres). Il accueille le ou les arbitres et l'équipe visiteuse.
- Il s'assure du libre accès aux installations pour les secours d'urgence et les personnes à mobilité réduite.
- Il prévient les dirigeants du club en cas de dysfonctionnement (Le délégué le mentionnera sur le rapport et il l'adressera à la commission des terrains).

ACCÈS AUX VESTIAIRES ET AU TERRAIN :

- Il n'autorise l'accès à la zone technique qu'aux seules personnes habilitées, inscrites sur la feuille de match : joueurs, entraîneurs, dirigeants et officiels.
- **Il s'inscrit sur la feuille de match papier** (si pas FMI) et veille à ce qu'elle soit complétée une ½ heure avant le début de la rencontre par les 2 équipes.
- Un ¼ d'heure avant la rencontre, il s'assure que le terrain est conforme pour permettre le début du match.
- En cas de match en lever de rideau avant cette rencontre, s'il constate du retard, à la mi-temps, il convient avec l'arbitre de ce match de la durée de la seconde période pour que le match principal démarre à l'heure prévue. Si le match en lever de rideau est de catégorie supérieure, la durée de ce match ne sera pas réduite.
- Il veille au retour des équipes aux vestiaires après l'échauffement, 15 minutes au plus tard avant le coup d'envoi.
- Il s'assure du protocole d'avant match, récupère les ballons de remplacement, demande aux délégués à la police du club, de se placer un de chaque côté du terrain et les informe qu'ils doivent s'occuper du retour des ballons sortis de l'aire de jeu.
- Il vérifie les identités et fonctions des personnes assis sur le banc de touche durant le match et ne tolère que les personnes figurant sur la feuille de match.
- Il veille que l'entraîneur ait une attitude correcte en toutes circonstances, mais il doit pouvoir exercer ses fonctions dans de bonnes conditions : il est autorisé à se tenir debout afin de donner des instructions à ses joueurs, dans sa zone technique (traçage en pointillé : 1 mètre de chaque côté du banc et jusqu'à 1 mètre de ligne de touche) ou à s'approcher de la ligne de touche dans le seul cas où l'un de ses joueurs s'en est lui-même approché, afin de recevoir des consignes. **Ses instructions données, l'entraîneur doit regagner sa place.**

Association reconnue par la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 septembre 1968 sous le numéro 6906

- Le commissaire du club (s'il est présent) est assis sur le banc du Délégué.
- Le soigneur et le médecin peuvent pénétrer sur le terrain pour constater la blessure d'un joueur, **seulement après autorisation de l'arbitre central.**
- Des soins rapides peuvent être dispensés au joueur sur le terrain. Seul un médecin ou personne habilitée peut prendre la décision et la responsabilité de l'évacuation sur civière du blessé.
- Le Délégué doit laisser revenir en jeu le joueur sorti sur blessure après l'accord de l'arbitre. Si le joueur est sorti sur saignement, l'arbitre doit venir vérifier l'arrêt de l'hémorragie.
- Le délégué veille à ce que tout joueur exclu, regagne immédiatement son vestiaire, accompagné par le délégué à la police du club. **En aucun cas, sa présence ne doit être tolérée dans le couloir, sur le terrain ou sur le banc après cette exclusion.**
- L'échauffement des joueurs remplaçants ne doit se faire que dans une tenue de couleur différente de celles des 2 équipes (chasubles). De plus, il doit s'effectuer derrière le but de son gardien et sans ballon. Si l'espace est assez important pour l'échauffement, celui-ci peut être réalisé le long de la ligne de touche près de son banc, sans gêner le travail de l'arbitre assistant.
- Obligatoirement, les entraîneurs préviennent le Délégué de leur volonté de remplacer un joueur. Quand le joueur sera prêt, le Délégué demande lors d'un arrêt de jeu le changement à l'arbitre.
- A la demande de l'arbitre, puis celle du délégué du district, le commissaire au club ou délégué à la police doit renvoyer en jeu un nouveau ballon.

A LA MI-TEMPS ET À LA FIN DU MATCH :

- Le délégué s'assure du retour des joueurs aux vestiaires en toute sécurité, les deux capitaines et les délégués à la police, accompagnent le ou les arbitres aux vestiaires.
- À la fin du match, le Délégué partage ses informations avec le corps arbitral pour renseigner la FMI. Le Délégué vérifie les faits de match avec un dirigeant de chaque équipe avant de les inviter à signer la tablette pour clôture par l'arbitre.
- En cas de présence d'un superviseur d'arbitre, le superviseur doit attendre la clôture de la FMI avant de s'entretenir avec les arbitres.
- **Le délégué part du stade après les arbitres, sauf si un observateur est présent, celui s'occupera de leur départ.**